



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autoroutes

Question écrite n° 3150

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les emplois générés par l'activité des sociétés exploitant des autoroutes à péage dans notre pays. Le développement des autoroutes à péage contribue grandement à la politique d'aménagement du territoire. C'est la raison pour laquelle l'Etat a investi dans ce domaine pour construire ces infrastructures routières, puis a confié l'exploitation de ces autoroutes à des sociétés privées dont il demeure néanmoins un des principaux actionnaires compte tenu des enjeux sus-évoqués. De même, l'exploitation de ces infrastructures routières est porteuse d'emplois dans un secteur qui n'est pas soumis à la concurrence internationale. En effet, que ce soit aux guichets ou à l'entretien des voies, nombre de nos concitoyens bénéficient d'un emploi stable dans le secteur des autoroutes. Aussi lui demande-t-il, d'une part, de bien vouloir lui indiquer, pour les dix dernières années, le nombre d'emplois générés pour chaque kilomètre d'autoroute existant dans notre pays. Il lui demande, d'autre part, de bien vouloir porter à sa connaissance le nombre d'emplois recensés dans cette branche en fonction du trafic observé sur les autoroutes ces dix dernières années.

Texte de la réponse

Le secteur autoroutier compte aujourd'hui neuf sociétés d'autoroutes dont une privée. Ces sociétés ne sont pas dans une situation de monopole dans la mesure où une très large proportion des usagers ont la possibilité d'emprunter des itinéraires alternatifs gratuits. Ainsi, les autoroutes à péage ont vu leur trafic stagner ou légèrement baisser en 1996 (- 0,1 % pour l'ensemble du réseau concédé) alors que le trafic général sur l'ensemble des réseaux routiers et autoroutiers gratuits était en augmentation. Dans ces conditions, il convient de veiller tout particulièrement au maintien de l'équilibre financier des sociétés concessionnaires qui présentent actuellement un endettement global de l'ordre de 137 milliards de francs. En tout état de cause, le caractère public de la majorité de ces sociétés ne saurait les dispenser d'un souci de saine gestion et de la réalisation de gains de productivité quand ceux-ci s'imposent. Malgré ce contexte difficile, les sociétés concessionnaires d'autoroutes déploient des efforts importants en matière d'emplois. Elles représentent environ 15 000 salariés à ce jour et embauchent régulièrement suivant une progression actuelle de 4 à 5 % par an, notamment en raison de l'extension du réseau (1 kilomètre supplémentaire d'autoroute induit la création d'environ deux emplois directs) et de la progression du trafic sur le moyen et long terme. Sur la période comprise entre 1987 et 1996, les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont embauché plus de 4 300 agents titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Le tableau suivant récapitule, par société, le nombre de CDI comptabilisé au 31 décembre de chaque année : (Voir tableau dans JO correspondant). L'évolution du nombre de salariés en CDI par kilomètre sur chaque réseau est la suivante. (Voir tableau dans JO correspondant). Ce tableau montre que le ratio emplois par kilomètre exploité demeure stable ou augmente selon les sociétés entre 1988 et 1996. Le tableau suivant récapitule le nombre de CDI par kilomètre parcouru. (Voir tableau dans JO correspondant). Ce tableau montre que le ratio emplois par kilomètre parcouru augmente pour l'ensemble des sociétés entre 1988 et 1996. Les chiffres varient selon les sociétés en fonction des caractéristiques de leur réseau (système de péage ouvert ou fermé, milieu urbain ou interurbain, etc). En 1998, l'augmentation des effectifs des sociétés

d'autoroutes devrait suivre une progression similaire à celle constatée en 1995, 1996 et 1997, de l'ordre de 4 à 5 %. Comme en 1997, les sociétés d'autoroutes reconduisent l'objectif de réserver 50 % des embauches à des jeunes de moins de vingt-six ans.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3150

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2939

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2261